



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT

430 Avenue Jean Jaurès

CS 60199

46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2504781

Objet : Appui Tech + Cont de Perf Bov Lait 2025

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 15206 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2504781
Exercice : 2025
Date : 26-10-2025
Page : 1 / 1

EARL LE PIC
LE PIC
151 ROUTE DE BAYOR
46250 MARMINIAC
FRANCE

277

Prestataire : PRAT YVETTE

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
155076 Contrôle de Perf. Bovins Lait	1	926,070	926,07	20,00
155143 Appui Technique Bovins Lait	1	607,920	607,92	20,00

payé le 20/10/25 cheque n° 872771 de 920 €

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	1.533,99			1.533,99
Base de TVA	1.533,99			1.533,99
Montant TVA	306,79			306,79
Total TTC	1.840,78			1.840,78
Net à payer	1.840,78			1.840,78

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement

conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

----- Coupon à retourner -----



Etablissement : D46S01 CDA LOT
0915701 EARL LE PIC
Date échéance : 26-11-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2504781
CHQR Paiement par chèque à l'échéance

Montant Net en EUR : 1.840,78